



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/906
31 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 30 OCTOBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA CROATIE ET DE LA TURQUIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration commune adoptée par les Présidents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Turquie lors de la réunion trilatérale au sommet tenue à New York le 23 octobre 1995 (voir l'annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim de la
République de Bosnie-Herzégovine

(Signé) Ivan Zdravko MISIC

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République de Croatie

(Signé) Mario NOBILO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Déclaration trilatérale de New York de la Bosnie-Herzégovine,
de la Croatie et de la Turquie

Les trois chefs d'État, S. E. M. Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Franco Tudjman, Président de la République de Croatie et S. E. M. Süleyman Demirel, Président de la République turque, se sont réunis à New York le 23 octobre 1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, pour tenir des consultations trilatérales au sommet.

Les Présidents ont passé en revue les éléments nouveaux permettant d'envisager un règlement pacifique du conflit en Bosnie-Herzégovine. Ils ont salué les efforts de la communauté internationale, prenant note avec une satisfaction particulière de l'initiative américaine grâce à laquelle, fin octobre, des pourparlers indirects auront lieu, aux États-Unis, entre les dirigeants des trois pays concernés. Ils ont réaffirmé leur appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à l'avènement d'une société pluraliste et démocratique composée de leurs trois peuples et des "autres" populations. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation de la Slavonie orientale, de Baranja et de Srijem, et ont lancé un appel pour qu'un règlement pacifique intervienne rapidement.

Les Présidents ont confirmé leur attachement à la proposition de paix du Groupe de contact et aux Principes fondamentaux convenus de New York et de Genève, et ils se sont à nouveau déclarés fermement convaincus que la Fédération de Bosnie-Herzégovine devrait servir de point de départ à une solution pacifique de la crise dans ce pays.

Les Présidents ont réaffirmé que le mécanisme trilatéral de consultation et de coopération entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Turquie jouait un rôle essentiel dans le processus de paix et l'instauration de la stabilité et de la coopération dans la région. Ils se sont félicités de l'Accord portant création d'une mission de bons offices et de forces de police communes pour l'opération "Retour", qui représente un résultat concret des travaux de ce mécanisme. Ils ont renouvelé leur appel visant à inclure la Turquie dans le Groupe international de contact élargi.

Les Présidents ont accueilli avec satisfaction l'offre de la Turquie de fournir une assistance juridique pour le processus de démocratisation, en général, et pour l'élaboration des arrangements constitutionnels, en particulier, concernant la Bosnie-Herzégovine.

Les Présidents se sont par ailleurs déclarés convaincus que la reconnaissance mutuelle de tous les États de la région à l'intérieur des frontières internationalement reconnues ouvrirait la voie à la normalisation de la situation dans la région.

/...

Les Présidents ont souligné l'importance vitale de l'assistance économique pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et celle de l'aide humanitaire pour la réinsertion de tous les réfugiés et personnes déplacées qui regagneront leurs foyers après l'accord de paix. À cette fin, ils ont décidé de créer une commission économique conjointe afin de coordonner leurs efforts et leur coopération en la matière. Ils se sont aussi félicités de la création, au sein de l'Organisation de la Conférence islamique, d'un Groupe de mobilisation de l'assistance dans les domaines économique et humanitaire. Les Présidents de la République de Bosnie-Herzégovine et de la Croatie ont réaffirmé qu'ils appuyaient l'action de la Turquie en tant que coordonnateur de ce groupe.

Les Présidents ont réaffirmé la détermination et la volonté politique de leurs pays respectifs de renforcer la coopération trilatérale entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Turquie dans divers domaines.
